

Séance ordinaire tenue le 2 octobre 2024

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie tenue devant public, le mercredi 2 octobre 2024 à 19 h 30 en la salle de l'édifice municipal, au 5 Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie. Formant quorum, sont présents les membres du conseil : Manon Bélanger, André Asselin, Charles Garon, Frédéric Landry sous la présidence de Mme Nicole Généreux, mairesse.

Est absent Rogé Francoeur, conseiller.
Le siège No. 6 est vacant.

Monsieur Louis-Philippe Caron, directeur général, greffier-trésorier est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion

Le quorum étant respecté, madame Nicole Généreux, mairesse, ouvre la séance à 19h 32.

2. Adoption de l'ordre du jour

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal
- 4) Suivi aux procès-verbaux

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 5) Défaut d'assister aux séances du Conseil
- 6) Demande de prolongation de délai au programme PRABAM du MAMH

RESSOURCES HUMAINES

- 7) Confirmation d'embauche – Noélie Hébert Tardif, DGA
- 8) Nomination des signataires à la caisse populaire du Centre-Est du Kamouraska
- 9) Nomination des administrateurs pour les transactions AccèsD affaires
- 10) Nomination de signataire du compte visa de la municipalité
- 11) Nomination de la personne responsable de l'accès à l'information
- 12) Nomination de la personne responsable de l'accès informatique
- 13) Nomination du représentant autorisé de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie auprès de Clicséquur
- 14) Nomination du responsable des services électroniques de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour Clicséquur

RESSOURCES FINANCIÈRES

- 15) Approbation et autorisation des comptes à payer
- 16) Remise du rapport financier comparatif trimestriel

URBANISME

- 17) Nomination d'un fonctionnaire et de fonctionnaires adjoints responsables de la délivrance des permis et certificats aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie
- 18) Acceptation de l'offre de service - Azimut

VOIRIE

- 19) Déneigement des rues – demande de permis spécial de la Société d'assurance automobile du Québec

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 20) Création d'un comité de transport actif et sécurité routière

HYGIÈNE DU MILIEU

- 21) Octroi de mandat - TetraTech

Séance ordinaire tenue le 2 octobre 2024

DÉVELOPPEMENT

- 22) Appui au comité de développement pour le dépôt du projet de commémoration de la statue du Curé Quartier au programme de soutien aux initiatives de commémoration du ministère de la Culture et des Communication

LOISIRS

- 23) Appui à La grande semaine des tous petits
24) Appui à la Corporation régionale de la salle André-Gagnon : projet de tournée de spectacles dans les municipalités en 2025

DIVERS

- 25) Dons et commandites
- Adhésion à la Fondation jeunesse Côte-du-Sud
 - Participation au Gala du roman policier de la Société du roman policier de Saint-Pacôme
 - Je collationne – Demande d’affichage
 - Achat de carte de vœux pour la Fondation André Côté
- 26) Autres sujets :
- Point d’information des conseillers
 - Motion de félicitation à l’occasion du 100ième anniversaire de Mme Plourde-Lévesque
- 27) Correspondance
- MRC de Kamouraska – Acceptation FRR2
 - La Traversée
- 28) Période de questions
29) Prochaine séance du conseil municipal : 6 novembre 2024
30) Levée de la séance

161-2024

IL EST PROPOSÉ par Manon Bélanger, conseillère, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE l’ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, la mairesse est dispensée d’en faire la lecture ;

La mairesse demande s’il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n’est signalée par les membres du conseil.

162-2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par André Asselin, conseiller et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2024 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivi aux procès-verbaux

5. Défaut d'assister aux séances du Conseil

ATTENDU QUE l’alinéa 1 de l’article 317 de Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) (RLRQ, chapitre E-2.2) édicte que le mandat d’un membre du conseil qui fait défaut d’assister aux

Séance ordinaire tenue le 2 octobre 2024

séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de ce délai, à moins que le membre n'y assiste ;

ATTENDU QUE pour cause de maladie et de raison professionnelle monsieur Rogé Francoeur a fait défaut d'assister aux séances à compter de la séance du 3 juillet jusqu'au 2 octobre 2024 ;

ATTENDU QUE M. Francoeur a fait la demande d'être relevé de son défaut d'assister au conseil pour une période supérieure à 90 jours ;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite se prévaloir de l'alinéa 2 de l'article 317 de ladite Loi qui lui permet d'accorder un délai de grâce de 30 jours ;

ATTENDU QUE M. Francoeur devra être présent à la première séance qui suit l'expiration de ce délai supplémentaire.

163-2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Charles Garon, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie se prévale l'alinéa 2 de l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et accorde un délai de grâce de 30 jours supplémentaires, et ce jusqu'à la première séance suivant le 1er novembre 2024.

ADOPTÉ

6. Demande de prolongation de délai au programme PRABAM du MAMH

ATTENDU QUE la période de réalisation des travaux admissibles pour le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a pris fin le 31 mai 2024 ;

ATTENDU QUE des circonstances imprévues et indépendantes de la volonté de l'administration municipale ont entraîné un retard dans la préparation et le dépôt d'une demande au programme PRABAM, notamment des contraintes administratives liées à des changements internes importants au sein du personnel et de la direction générale, ce qui a temporairement ralenti le traitement de certains dossiers et d'une augmentation de la charge de travail résultant de la gestion simultanée de plusieurs projets prioritaires pour la Municipalité, entraînant une réallocation temporaire des ressources administratives ;

164-2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande au Ministère un délai supplémentaire pour réaliser des travaux à l'édifice municipal dans le cadre du programme PRABAM.

ADOPTÉ

7. Confirmation d'embauche – Noélie Hébert Tardif, DGA

ATTENDU QUE la période de probation de Mme Noélie Hébert Tardif à l'emploi de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie arrive à échéance le 25 septembre 2024 ;

ATTENDU QUE la direction générale et le conseil municipal sont satisfait de sa performance et recommandent ainsi sa permanence.

Séance ordinaire tenue le 2 octobre 2024

165-2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par André Asselin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie confirme l'embauche de Mme Noélie Hébert Tardif, directrice générale greffière-trésorière adjointe.

ADOPTÉ

8. Nomination des signataires à la caisse populaire du Centre-Est du Kamouraska

ATTENDU QUE M. Louis-Philippe Caron a été embauché comme directeur général et greffier trésorier à la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie.

166-2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Mme Nicole Généreux, mairesse et Manon Bélanger, conseillère au siège numéro 1 et mairesse suppléante soient autorisées à signer en tant que représentantes des élus municipaux ;

QUE M. Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier et Mme Noélie Hébert Tardif, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer en tant que représentants de l'administration de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, et ce, auprès de la Caisse populaire du Centre-Est de Kamouraska ;

QUE cette résolution abroge toute autre résolution adoptée antérieurement relative au même sujet.

ADOPTÉ

9. Nomination des administrateurs pour les transactions AccèsD affaires

ATTENDU QU'une personne doit être nommée à la Caisse Desjardins du Centre-Est de Kamouraska comme administratrice principale pour les transactions par AccèsD Affaires.

167-2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE M. Louis-Philippe Caron, directeur général, soit ajouté comme administrateur principal pour les transactions par AccèsD Affaires pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie ;

QUE Mmes Noélie Hébert Tardif et Suzanne Dubé reste également administratrices principales pour les transactions par AccèsD Affaires pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie ;

QUE cette résolution abroge toute autre résolution adoptée antérieurement relative au même sujet.

ADOPTÉ

10. Nomination de signataire du compte visa de la municipalité

ATTENDU QU'une personne doit être nommée comme gestionnaire des compte VISA.

Séance ordinaire tenue le 2 octobre 2024

168-2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec ;

QUE la Municipalité soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

QUE la Municipalité s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant ;

QUE soient nommé comme personne déléguée Noélie Hébert Tardif, directrice générale adjointe et Louis-Philippe Caron, directeur général.

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉ

11. Nomination de la personne responsable de l'accès à l'information

ATTENDU QUE, selon la Loi sur l'Accès à l'information, la personne responsable doit être celle ayant la plus haute autorité au sein de la Municipalité ;

ATTENDU QUE cette tâche revient à la mairesse et que celle-ci désire la déléguer à la personne responsable de la garde des archives.

EN CONSÉQUENCE,

169-2024

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Louis-Philippe Caron, directeur général soit nommé, à titre de personne responsable de la protection des renseignements personnels et de l'Accès à l'information de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie.

ADOPTÉ

Séance ordinaire tenue le 2 octobre 2024

12. Nomination de la personne responsable de l'accès informatique

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un responsable pour les besoins et l'accès informatique auprès du fournisseur de la Municipalité.

170-2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie nomme Noélie Hébert Tardif, directrice générale adjointe, à titre de responsable de l'accès informatique de la Municipalité ;

QUE cette résolution abroge toute autre résolution adoptée antérieurement relative au même sujet.

ADOPTÉ

13. Nomination du représentant autorisé de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie auprès de Clicsécur

ATTENDU QUE ClicSécur est un service d'authentification du gouvernement du Québec offert par les ministères et organismes participant, offrant des services en ligne aux entreprises accessibles à partir de ClicSécur ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation participe à ce service.

171-2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit nommée Louis-Philippe Caron, directeur général, Noélie Hébert Tardif, directrice générale adjointe, Suzanne Dubé, adjointe administrative et Sorelle Vanessa Nanga Bessilekin, technicienne comptable comme représentante autorisée de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie auprès de ClicSécur.

QUE cette résolution abroge toute autre résolution adoptée antérieurement relative au même sujet.

ADOPTÉ

14. Nomination du responsable des services électroniques de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour Clicsécur

ATTENDU QUE la personne autorisée représentant la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie auprès de ClicSécur doit être nommée responsable des services électroniques de la Municipalité.

172-2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit nommée Noélie Hébert tardif, directrice générale adjointe greffière-trésorière adjointe, comme responsable des services électroniques de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie auprès de Clicsécur.

QUE cette résolution abroge toute autre résolution adoptée antérieurement relative au même sujet.

ADOPTÉ

Séance ordinaire tenue le 2 octobre 2024

15. Approbation et autorisation des comptes à payer

ATTENDU QUE les listes des comptes fournisseurs ont été déposées aux membres du Conseil, préalablement ;

ATTENDU QUE la liste suggérée d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 30 septembre 2024, portée au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 87 917,44 \$;

ATTENDU QUE les incompressibles payés durant le mois de septembre 2024, portés au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 21 403,18 \$;

173-2024 **EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ par André Asselin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie autorise Mme Suzanne Dubé trésorière adjointe à effectuer le paiement des dépenses analysées ainsi que leurs écritures comptables correspondant à la liste présentée des comptes fournisseurs à payer au 30 septembre 2024 pour un grand total de 109 320,62 \$ au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ

16. Remise du rapport financier comparatif trimestriel

Présentation du rapport financier comparatif par le directeur général.

17. Nomination d'un fonctionnaire et de fonctionnaires adjoints responsables de la délivrance des permis et certificats aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie

ATTENDU QU'en vertu de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) (LAU), le conseil d'une municipalité peut désigner un fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats par règlement ;

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme de la municipalité prévoit que le fonctionnaire désigné soit nommé par résolution du conseil aux fins de l'application de la réglementation ;

ATTENDU l'Entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement actuellement en vigueur ;

ATTENDU l'Entente intermunicipale relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme à conclure prochainement et qui remplacera l'Entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement ;

ATTENDU QUE selon ces deux ententes, la MRC de Kamouraska est notamment responsable de procéder aux embauches des fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats ;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a récemment procédé à l'embauche d'un nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement et qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles nominations ;

174-2024 **EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ par Charles Garon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Séance ordinaire tenue le 2 octobre 2024

QUE le conseil municipal nomme madame Janie Roy-Mailloux, inspectrice en bâtiment et en environnement, à titre de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie

QUE le conseil municipal nomme également madame Hélène Lévesque et messieurs David Veillette et Thibaut Trapé, inspecteurs en bâtiment et en environnement, à titre de fonctionnaires adjoints responsables de la délivrance des permis et certificats aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie

QUE le conseil municipal précise que les nominations faites dans la présente résolution sont effectives dès l'adoption de la résolution, soit dans le cadre de l'Entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement actuellement en vigueur, et resteront effectives suivant l'entrée en vigueur de l'Entente intermunicipale relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme.

QUE la présente résolution abroge et remplace toutes les résolutions antérieures nommant un inspecteur en bâtiment et en environnement à titre de fonctionnaire ou de fonctionnaire adjoint responsable de la délivrance des permis et certificats aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie

QUE le conseil municipal autorise madame Nicole Généreux, mairesse, ou M. Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

18. Acceptation de l'offre de service – Azimut

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie fait affaire avec le groupe de géomatique Azimut pour le traitement et les mises à jour de sa matrice graphique ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu du groupe Azimut une offre de renouvellement pour 2025 au montant de 1 677,83 \$ plus taxes, soit une augmentation de 6,3 %.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par André Asselin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte l'offre de renouvellement pour l'année 2025 du Groupe de géomatique Azimut au montant de 1 677,83 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

19. Déneigement des rues – demande de permis spécial de la Société d'assurance automobile du Québec

ATTENDU QUE Transport en Vrac St-Denis utilise un chargeur de marque Caterpillar modèle 938H, année 2011 équipée d'un souffleur Larue D50, année 2020, pour le déneigement des rues ;

ATTENDU QU'en vertu des permis spéciaux de circulation émis par la Société d'assurance automobile du Québec (classe 1 à 6) l'entreprise doit

175-2024

Séance ordinaire tenue le 2 octobre 2024

avoir une autorisation municipale afin de pouvoir déplacer cet équipement vers une autre municipalité ;

ATTENDU QUE cette autorisation s'applique autant en période normal qu'en période de dégel pourvu qu'elle rencontre les normes et exigences du ministère des Transport et de la Mobilités durable, et ce, jusqu'à décision contraire du conseil municipal ;

176-2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie autorise Transport en Vrac St-Denis à déplacer l'équipement décrit ci-haut vers une autre municipalité, et ce, conditionnellement à l'obtention du permis nécessaires et au respect des normes et exigences ;

QUE le Conseil autorise le directeur général, greffier-trésorier, ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe, à signer tout document relatif à cette autorisation.

ADOPTÉ

20. Création d'un comité de transport actif et sécurité routière

ATTENDU QUE la municipalité a reçus différente demande des citoyens en lien avec la sécurité sur les voies publiques ;

ATTENDU QUE la municipalité a à cœur la santé et la sécurité des citoyens ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encourager le transport actif sur son territoire.

177-2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Charles Garon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie crée un comité de transport actif et sécurité routière ;

QUE se Comité sera formé d'un représentant des élus et de 3 citoyens ;

QUE le comité bénéficiera de l'aide de l'agent de développement au besoin.

ADOPTÉ

21. Octroi de mandat – TetraTech

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie a adopté la résolution 143-2024 afin d'envoyer une lettre adressée à madame Andrée Laforest ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation concernant son intention d'abandonner le projet d'assainissement des eaux usées ;

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 158-2024 afin de demander la résiliation de l'entente avec le ministère des Transports concernant la reconstruction en secteur urbaine des Routes 132 et 287 dans le cadre du projet d'assainissement avec les travaux pour la collecte et le traitement des eaux usées ;

Séance ordinaire tenue le 2 octobre 2024

ATTENDU QUE pour abandonner les projets et avoir droit aux montants subventionnés par le programme PRIMEAU du MAMH, ce-dernier exige la démonstration que le projet a été optimisé sur tous ses aspects ;

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une proposition d'honoraires de Tétratech Inc. afin d'accompagner la Municipalité dans la fermeture du projet auprès du MAMH ;

ATTENDU QUE cette proposition se chiffre à 5 500\$ + taxes, soit un taux horaire de 220 \$/h et que seules les heures réellement consommées seront facturées.

178-2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par André Asselin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie octroie le mandat à Tétratech pour une banque d'heures allant jusqu'à 5 500\$ + taxes ;

QUE ce montant est admissible au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ;

QUE le directeur général, greffier-trésorier, ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe, soient autorisés à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

22. Appui au comité de développement pour le dépôt du projet de commémoration de la statue du Curé Quartier au programme de soutien aux initiatives de commémoration du ministère de la Culture et des Communication

ATTENDU QUE le ministère de la Culture ouvre un appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration pouvant atteindre une subvention de 50 000 \$;

ATTENDU QUE l'année 2025 soulignera les 100 ans d'inauguration de la statue du curé Quartier se situant au cœur du village de Saint-Denis-De La Bouteillerie et que le projet le permettra de faire connaître ce personnage, les événements et les lieux qui ont marqué l'histoire du village ;

ATTENDU QUE le comité de développement pilote le projet de commémoration du curé Quartier et fournit une participation financière de 20% du coût du projet ;

ATTENDU QUE la municipalité peut offrir un appui au projet en contribuant notamment en nature, par le soutien de l'agent de développement.

179-2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité offre un appui au projet en contribuant en nature, par le soutien de l'agent de développement pour un maximum de 30 heures.

ADOPTÉ

23. Appui à La grande semaine des tous petits

ATTENDU QUE la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 novembre au 24 novembre 2024 ;

Séance ordinaire tenue le 2 octobre 2024

ATTENDU QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent ;

ATTENDU QUE cette semaine se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement ;

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- D'informer sur l'état de bien-être des tout-petits
- De sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées des mesures et d'actions collectives en petites enfances et en périnatalité ;
- De mobiliser les acteurs et actrice de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;

ATTENDU QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombés directs sur les enfants de tout âge ;

ATTENDU QUE les municipalités comme gouvernement de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles.

180-2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Manon Bélanger, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la mairesse à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre la grande semaine des tout-petits qui se déroule sous le thème des disparités territoriales et sociales, et souligne que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent.

QUE le conseil octroi un budget de 500\$ pour l'organisation d'un événement en lien avec la Grande semaine des tout petit, et ce, en partenariat avec les municipalités de Rivière-Ouelle et de Saint-Pacôme ;

QUE le budget sera pris au surplus non-affecté ;

QUE le Conseil invite également les membre du conseil d'administration de la garderie les Petits Bourdons à venir les rencontrer afin de prendre connaissance de leurs enjeux.

ADOPTÉ

24. Appui à la Corporation régionale de la salle André-Gagnon : projet de tournée de spectacles dans les municipalités en 2025

ATTENDU QUE la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon souhaite déposer une demande de financement auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en novembre 2024, dans le cadre d'un appel à projets, pour organiser une tournée de spectacles dans les municipalités de la région à l'été 2025, à l'image des tournées réalisées en 2020, 2021 et 2022 ;

ATTENDU QUE la Corporation sonde actuellement l'intérêt des municipalités à accueillir une ou plusieurs prestations extérieures de courte durée, telles que du théâtre de rue ou d'autres types de spectacles, s'adressant à tous les publics, pour l'été 2025 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie s'engage à offrir un espace public extérieur pour la présentation des spectacles.

Séance ordinaire tenue le 2 octobre 2024

181-2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Manon Bélanger, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon dans sa démarche de demande de financement auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour l'organisation de cette tournée de spectacles à l'été 2025.

ADOPTÉ

25. Dons et commandites

a. Adhésion à la Fondation jeunesse Côte-du-Sud

ATTENDU QUE la Fondation jeunesse Côte-du-Sud agit depuis 1994 auprès des jeunes de moins de 25 ans afin de favoriser la persévérance scolaire, le désir de vivre et la croissance personnelle.

182-2024

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie devient membre corporatif de la Fondation jeunesse Côte-du-Sud avec une contribution de 50\$/an.

ADOPTÉ

b. Participation au Gala du roman policier de la Société du roman policier de Saint-Pacôme

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation pour participer au Gala du roman policier de la Société du roman policier de Saint-Pacôme.

183-2024

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie autorise la mairesse, Mme Nicole Généreux, à participer au Gala au montant de 75\$.

ADOPTÉ

c. Je collationne – Demande d'affichage

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour mettre une affiche de 4 pi x 8 pi en lien avec le projet Je Collationne et son spectacle bénéfice.

184-2024

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Charles Garon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie autorise la pose de l'affiche situé sur le terrain du complexe municipal au 5, Route 287.

ADOPTÉ

d. Achat de carte de vœux pour la Fondation André Côté

Séance ordinaire tenue le 2 octobre 2024

ATTENDU QUE la Municipalité procède à l'envoi de cartes de souhaits annuellement ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite de ce fait encourager un organisme de bienfaisance, soit la fondation André-Côté.

185-2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie procède à l'achat de 20 cartes de souhaits avec texte et logo de la municipalité pour un montant de 70 \$.

ADOPTÉ

26. Autres sujets :

27. Point d'information des conseillers

Frédéric Landry - Régie incendie : adoption du budget 2025 pour permettre aux municipalités de l'adopter. Augmentation de 7.8% expliquée en majeure partie par les salaires et charges sociales suivant les modifications apportées à la Loi sur les normes du travail. Diminution des frais de réparation des camions et des frais en lien avec les vêtements puisque les dépenses ont été faites majoritairement en 2024 et ne devrait pas se répéter en 2025.

Nicole Généreux - Régie intermunicipale matières résiduelles : Dépôt du budget 2025.

a. Motion de félicitation à l'occasion du 100ième anniversaire de Mme Plourde-Lévesque

ATTENDU QUE Mme Carmelle Plourde-Lévesque, résidente de longue date de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, célèbre son centième anniversaire ;

ATTENDU QUE la longévité exceptionnelle de Mme Plourde-Lévesque est une source d'inspiration et d'admiration pour notre communauté, témoignant de sa vitalité et de la richesse de son parcours de vie ;

ATTENDU QUE sa vie et son histoire personnelle sont intimement liées au patrimoine collectif de notre municipalité, renforcées par l'engagement actif de ses enfants au sein de notre communauté ;

186-2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie exprime ses plus sincères félicitations à Mme Carmelle Plourde-Lévesque pour cet événement mémorable, en lui souhaitant une bonne santé et de nombreux moments de joie entourée de ses proches.

QUE le Conseil tient également à remercier Mme Plourde-Lévesque pour sa contribution précieuse à la vie de la municipalité et exprime son respect et ses meilleurs vœux pour l'avenir.

ADOPTÉ

28. Correspondance

a. MRC de Kamouraska – Acceptation FRR2

b. La Traversée – Remerciement

29. Période de question

Séance ordinaire tenue le 2 octobre 2024

Des questions sont posées

30. Prochaine séance du conseil municipal : 6 novembre 2024

31. Levée de la séance

187-2024

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 20 h 44.

ADOPTÉ

Nicole Généreux
Mairesse

Louis-Philippe Caron
Directeur général, greffier-trésorier



LISTE DES COMPTES À PAYER

6TEM TI (facturation mensuelle)	172,63 \$
9086-6112 QUÉBEC INC (Nettoyeur D'Aoust Forget) location laveuse à tapis	52,89 \$
9204-5798 QUÉBEC INC. (serrurerie Alain Dumais, clé maitresse (en inventaire)	28,46 \$
ARC-EN-CIEL DU CŒUR (don course/marche en sentier 5 octobre)	210,00 \$
BASE 132(journal de septembre)	651,91 \$
BMR AVANTIS COOPÉRATIVE (Détecteur de fumée)	19,51 \$
BUROPRO CITATION (loc. copieur 15-08-24 au 15-11-24 + copies 25-08 au 25-09)	516,08 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT (vidange fosse sept. au complexe+ loc. 4 toilettes chimiques)	5 390,03 \$
COMPTABILITÉ NUMÉRIQUE FP (honoraires septembre 2024)	373,69 \$
COMPTOIRE DE VIANDE GASTON DUBÉ (achats cruches d'eau)	48,56 \$
FERME PIERRE GARON	6 193,87 \$
JOURNAL MEDIAPOST+COMMANDIATAIRES (Yoann Chauffer)	84,75 \$
MARIE-JOSÉE DESCHÊNES (audit technique ancienne salle publique)	2 299,50 \$
MINISTRE DES FINANCES (2e paiement Sûreté du Québec)	46 212,00 \$
MRC DE KAMOURASKA (kilométrages)	34,45 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME (dîner 3 maires avec nouveau dg)	74,85 \$
ORKIN CANADA	192,47 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC. (produits de nettoyage)	98,24 \$
PROPANE SELECT (loc. 3 bomb. + 1 cage 01-09-2 au 31-08-25)	220,75 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	6 726,51 \$
TABAGIE ACC. LUNIK INC (fournitures bureau)	234,70 \$
SOS BORNES SÈCHES (inspection complète)	9 358,97 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	609,37 \$
VILLE DE LA POCATIÈRE	80,40 \$
VILLE DE SAINT PASCAL	7 808,65 \$
QUÉBEC MUNICIPAL (Abonnement 2024-2025)	224,20 \$
	SOUS-TOTAL 87 917,44 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DE SEPTEMBRE 2024

SALAIRES (SEPTEMBRE 2024)	11 481,40 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (SEPTEMBRE 2024)	5 164,79 \$
DESJARDINS ASSURANCE	482,79 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE (juin)	460,00 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE (juillet)	465,74 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE (août)	753,26 \$
CARTE AFFAIRES VISA DESJARDINS (formation Noélie + membre du CCU)	51,00 \$
GINETTE ROY (sem. du 3 au 6 sept : remb. frais cellulaire)	1,66 \$
GINETTE ROY (sem. du 9 au 12 sept. : remb. frais de déplacement, cellulaire)	268,33 \$
LOUIS-PHILIPPE CARON (Remb.frais cell et déplacement)	52,34 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 906,72 \$
VIDÉOTRON	149,76 \$
FRAIS BANCAIRE	165,39 \$
	SOUS-TOTAL 21 403,18 \$
	GRAND-TOTAL <u>109 320,62 \$</u>

Je, soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général certifie par la
Présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés
pour l'année 2024 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, octobre 2024

Annexe

Résolution

173- 2024

Par : Louis-Philippe Caron

Directeur général et greffier-trésorier